

Nouveau-Brunswick, \$600,000.
 Ile du Prince-Edouard, \$125,000.
 en attendant que la question des subventions
 aux provinces soit réglée.

M. GARDINER: Est-ce là une subvention
 annuelle?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non.
 Mon honorable ami voudra bien remarquer
 la rédaction du crédit. Le Gouvernement a
 l'intention de tenir à l'automne une conférence
 entre le Dominion et les provinces pour étu-
 dier la question des subventions aux provin-
 ces. Ce n'est là qu'une subvention prélimi-
 naire pour cette année.

M. McLEAN (Prince): A titre de repré-
 sentant de l'île du Prince-Edouard, monsieur
 le président, je ferais preuve d'ingratitude si
 je manquais d'exprimer ma reconnaissance au
 sujet de cette subvention. Je ne désire pas
 prendre beaucoup du temps de la Chambre
 en cette occasion. Je désire simplement ex-
 primer ma reconnaissance non seulement au
 premier ministre et à chacun des membres
 du cabinet, mais aussi à tous nos amis de la
 droite.

(Le crédit est adopté.)

Rétablissement des Soldats dans la vie civil-
 e, frais d'administration et capital d'exploit-
 ation, \$250,000.

M. WOODSWORTH: Que signifie cela?

L'hon. J. H. KING (ministre du Rétablis-
 sement des soldats). Cette somme servira à
 payer les frais d'administration, les services
 généraux et médicaux, les avances de fonds,
 les frais de déplacement, les dépenses d'ate-
 liers de la Croix Rouge, les télégrammes, les
 frais de port, la papeterie, etc.

(Le crédit est adopté.)

Emploi protégé à l'intérieur, inhumation des
 indigents, transport des aveugles, \$175,000.

M. ADSHEAD: Monsieur le président, je
 n'ai pas l'intention de critiquer ce crédit. Lors
 de mon dernier passage à Calgary, j'étais assis
 dans le bureau de la Légion canadienne avec le
 secrétaire de cette association, lorsque ce der-
 nier reçut un message annonçant la mort d'un
 ancien soldat. A cause de circonstances mal-
 heureuses, il n'avait pu épargner assez d'argent
 pour payer les frais funéraires. Un personnage
 qui n'appartient pas à la Légion canadienne
 m'a dit qu'il y a un fonds appelé le Last Post
 Fund, mais qu'il n'était pas suffisant pour en-
 terrer le soldat de retour, et qu'il avait dû
 solliciter des fonds dans la rue. C'est un dés-
 honneur pour le Canada que nous ne puis-
 sions pas enterrer nos anciens soldats quand
 à l'époque de leur mort ils n'ont pas assez
 d'argent pour acquitter le coût de leurs funé-
 railles. Je suggère au ministre du Rétablisse-

ment des soldats dans la vie civile qu'il aug-
 mente ce crédit afin que nous ayons toujours
 assez d'argent pour enterrer un soldat mort
 dans l'indigence. Nous votons \$250,000 pour
 Ottawa et, cependant, nous n'avons pas assez
 d'argent pour enterrer nos soldats de retour
 du front. Tout ce que les soldats demandent,
 c'est que le gouvernement fournisse une pe-
 tite dalle de pierre afin que le soldat soit en-
 terré décentement avec les autres vétérans, et je
 propose que le ministre augmente ce crédit de
 \$50 afin d'avoir des fonds disponibles dans les
 cas auxquels j'ai fait allusion.

Divers MEMBRES: Adopté.

M. GARLAND (Bow River): Nous allons
 avoir l'ordre ou l'Orateur va déclarer qu'il est
 six heures—l'un ou l'autre. Pour ce qui est de
 cette question en particulier, le Gouverne-
 ment ne peut pas prétendre qu'il n'est pas au
 courant. Il y a un an, j'en ai parlé personnel-
 lement au premier ministre et je lui ai écrit le
 priant d'augmenter le crédit à cette fin. Le
 premier ministre a exprimé sa sympathie, mais
 voyait des difficultés à se rendre à ma deman-
 de. Le crédit de cette année est le même que
 celui de l'an dernier, et il ne suffit pas à faire
 face aux besoins de la province d'où je viens.
 Je ne sais pas quelle est la situation dans les
 autres provinces, mais j'ai reçu des lettres du
 président honoraire du Last Post Fund de ma
 province protestant piteusement. On enterre
 soldat après soldat dans le champ du potier
 parce que le Gouvernement n'a pas l'idée de ce
 qu'il est convenable de faire dans la circon-
 stance. Avant l'adoption du crédit, je demande
 au premier ministre de nous donner son opi-
 nion sur la situation.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai
 pas la lettre dont mon honorable ami a parlé,
 mais je suis entièrement d'avis que nous dev-
 rions prendre toute mesure nécessaire pour
 mener à bien l'idée dont s'inspire ce crédit, et
 si la somme n'est pas suffisante, je demande-
 rais à mon collègue d'inscrire une somme addi-
 tionnelle dans un crédit subséquent.

Divers MEMBRES: Adopté.

L'hon. M. KING: Les fonds du Last Post
 Fund sont souscrits par ceux qui s'intéressent
 aux funérailles des soldats qui à leur mort
 n'ont rien laissé pour leur enterrement et n'ont
 pas de parents ou d'amis pouvant y voir. Le
 Gouvernement a donné son appui à l'organisa-
 tion en lui accordant un octroi. Il y a à Mont-
 réal un secrétaire général qui administre le
 fonds. Une somme de \$10,000 a été votée cha-
 que année, et les enterrements ont été faits
 sous la surveillance de l'organisation. Il est
 vrai que cette année on m'a demandé d'aug-
 menter cette contribution de dix, douze ou
 quinze mille dollars. La question que j'avais